

**Travailleur avisé,
travailleur en santé!**

Des idées brillantes pour les enseignants de l'Ontario!
Chasse à l'info sur TravailleurAviséOntario



Mettez vos élèves au défi de répondre à des questions sur la santé et la sécurité au travail et sur les normes d'emploi en consultant le site TravailleurAviséOntario du ministère du Travail. Ce travail convient notamment au cours Exploration des choix de carrière et aux programmes d'éducation coopérative et d'orientation.

Instructions : Distribuez les deux pages de questions et dites aux élèves de consulter le site www.TravailleurAviséOntario.gov.on.ca pour trouver les réponses. Celles-ci se trouvent également ci-dessous. N'hésitez pas à ajouter vos propres questions.

RÉPONSES POUR LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS

Les réponses sont en gras

**Indiquez dans quelle partie de TravailleurAviséOntario.gov.on.ca se trouvent les réponses.*

1. Quels types d'employés ne sont pas couverts par la *Loi sur les normes d'emploi* (encerclez chaque bonne réponse) [1 point]

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| a) vendeurs au détail | e) conseillers de camp |
| b) employés de banque | f) radiodiffuseurs |
| c) barmen | g) employés de garderie |
| d) acteurs | |
- (* Mon emploi est-il couvert?)*

2. Quel est le taux de salaire minimum général? [1 point]

8 \$ (taux en vigueur à partir de février 2007). Ce taux passera à 8,75 \$ le 31 mars 2008.

Énumérez trois exceptions à ce taux : [3 points]

- 1) les étudiants de moins de 18 ans qui travaillent un maximum de 28 heures par semaine ou qui travaillent pendant un congé scolaire ou les vacances d'été.**
 - 2) les employés qui servent de l'alcool**
 - 3) les travailleurs domestiques**
- (* Salaire minimum)*

3. Énumérez trois (3) des droits et obligations qu'ont les travailleurs aux termes de la législation sur la santé et la sécurité au travail. [3 points]

- Le droit de connaître les dangers au travail**
 - Le droit de participer à maintenir le lieu de travail sécuritaire**
 - Le droit de refuser de faire un travail dangereux**
 - L'obligation de signaler les dangers**
 - L'obligation de signaler les blessures au superviseur**
- (*Mes droits fondamentaux en matière de santé et de sécurité au travail)*

4. Indiquez l'âge minimal correspondant aux emplois suivants : [5 points]

- | | |
|--|---|
| a. travailleur d'usine – 15 ans | d. travailleur de la construction – 16 ans |
| b. nettoyeur de vitres – 18 ans | e. bûcheron – 16 ans |
| c. travailleur de mines souterraines – 18 ans | |
- (*Âge minimal)

5. Après avoir travaillé pendant sept heures sans pause, Benoît se voit accorder une pause-repas de 20 minutes. Indiquez de quelles façons (2) cette situation contrevient aux règles sur les pauses prévues par la *Loi sur les normes d'emploi*. [2 points]

1. **Une pause doit être accordée après cinq heures de travail.**
 2. **La pause doit être d'au moins 30 minutes.**
- (*Pauses et pauses-repas)

6. Donnez un exemple de chacun des types de risques suivants : [4 points]

- Physique : **installation électrique inadéquate, absence de dispositif de protection, bruit intense constant, etc.**
- Chimique : **produits de nettoyage, vapeurs, gas, matériaux inflammables, etc.**
- Biologique : **exposition à des liquides organiques, plantes, champignons, piqûres d'insectes, etc.**
- Ergonomique : **éclairage insuffisant, fauteuils mal ajustés, mouvements répétitifs, etc.**

(*Qu'est-ce qu'un danger?)

7. Qui peut être tenu de travailler un jour férié (nommez quatre (4) occupations) et quel salaire doit être versé? [5 points]

Les personnes qui travaillent dans des hôtels, des motels, des centres de villégiature, des restaurants, des tavernes, des hôpitaux, des maisons de soins infirmiers ou des établissements à fonctionnement ininterrompu (dont les activités se poursuivent 24 heures par jour et ne sont pas interrompues plus d'une fois par période de sept jours) peuvent être tenues de travailler le jour férié si ce jour-là coïncide avec un jour où elles travailleraient normalement et si elles ne sont pas en vacances.

Elles devraient recevoir soit leur taux normal de salaire pour les heures travaillées le jour férié et un congé compensatoire avec salaire du jour férié, soit le salaire du jour férié auquel s'ajoute le salaire compensatoire pour chaque heure travaillée le jour férié.

(*Salaire du jour férié)

8. La rémunération des heures supplémentaires doit être versée après combien d'heures de travail par semaine? **44**

Quel est le maximum d'heures par semaine qu'un employé peut être tenu de travailler sans entente écrite? **48**

Combien devriez-vous recevoir par heure supplémentaire travaillée? **Temps et demi**

[3 points] (*Heures supplémentaires)

9. Si vous êtes préoccupé par une question de santé et de sécurité au travail, à qui devriez-vous en parler en premier lieu?(encerclez la bonne réponse) [1 point]

- a) un collègue de travail
- b) le ministère du Travail
- c) votre mère, votre père ou votre tuteur
- d) votre superviseur ou votre employeur**
- e) un inspecteur

(*Signaler les dangers)

10. Claudette gagne 100 \$ par semaine et travaille dans un restaurant depuis deux ans. Son patron l'informe que, même si elle est une bonne employée, on n'a plus besoin de ses services et elle sera licenciée. Quel montant d'indemnité de licenciement et quel préavis devrait-elle recevoir [1 point] **200 \$ ou un préavis de deux semaines.**

*(*Indemnité de licenciement)*

11. Omar a 20 ans. Il travaille à temps plein dans une usine, où il gagne 9 \$ l'heure. Un jour, son patron l'a renvoyé chez lui après deux heures de travail. Selon la règle des trois heures, quel salaire Omar devrait-il recevoir? [1 point]

Le montant le plus élevé des deux heures travaillées à son taux horaire normal (9,00 \$ l'heure x 2 heures = 18,00 \$) et des trois heures au taux actuel de salaire minimum (8,00 \$ l'heure x 3 heures = 24,00 \$). Omar a donc droit à 24,00 \$. Remarque : Ce taux changera lorsque le salaire minimum augmentera.

*(*Salaire minimum)*

Total : /30